

- 5.1 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'aménagement des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) Phase III, dépôt de projet et autorisation de signature
 - 5.2 Brigadière, augmentation salariale
 - 5.3 Projet-Pilote « *Service de garde en milieu de vie* », appui
 - 5.4 Projet « *Vivre en ville, Assurer une gestion optimale de l'urbanisation* », offre d'accompagnement
 - 5.5 Nom de chemin, attribution
 - 5.6 Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales, dossier n° : 2021-94235-02-0585
- 6.- **Urbanisme :**
- 6.1 **Dérogations mineures :-**
 - 6.1.1 Monsieur André Tremblay : Lot 5 936 647, 128 chemin du lac Xavier, (DM-21-105)
 - 6.1.2 Monsieur Richard Lapointe: Partie du lot 6 088 764 (domaine Merlac), 127 chemin de Pointe-aux-Pins (DM-21-106)
 - 6.2 **Demande d'usage conditionnel**
 - 6.2.1 Madame Stéphanie Tremblay : Lot 6 088 779, 91 rang Morissette, demande d'usage conditionnel résidence de tourisme
 - 6.3 **Demande CPTAQ**
 - 6.3.1 Monsieur Serge Desgagné (Desgagné & Fils Inc.): Lot 5 936 781, 166 route de Tadoussac, demande à la CPTAQ
- 7.- **Approbaton des comptes**
- 8.- **Compte-rendu des comités**
- 9.- **Varia :-**
- 9.1 Appui au centre de la petite enfance – Les Petits Cailloux – augmentation de places en service de garde
- 10.- **Période de questions du public**
- 11.- **Prochaine séance ordinaire du conseil, le lundi 4 octobre 2021**
- 12.- **Levée de la séance**

2.- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :-

2.1 Séance ordinaire du 2 août 2021

C-2021-155

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 soit adopté dans sa forme et teneur.

3.- CORRESPONDANCE :-

- 1.- Madame Caroline Hamel, assistante-greffière, Ville de Saguenay, transmet les règlements VS-RU-2021-113, VS-RU-2021-93, VS-RU-2021-95 ainsi que les projets de règlement ARP-211, ARP-212, ARP-213, ARP-214 et ARP-215.
- 2.- Monsieur Patrick Asselin, résident de la route Taché, informe la Municipalité que malgré la pose de pancartes indiquant une « Vitesse 50 km/h » et « Attention à nos enfants », qu'il y a un gros problème de vitesse excessive sur la route Taché.

- 3.- Madame Marie-Luce Desgagné, 76 rue Valin, informe la Municipalité d'un problème d'eau qui s'accumule devant sa résidence et demande s'il serait possible de faire l'installation d'un puisard.
- 4.- Madame Monique Lapointe, au nom des joueurs et joueuses du jeu de pétanques, remercie la Municipalité pour les améliorations de l'aire de jeu.
- 5.- Madame Nathalie Roy, ministre de la Culture et des Communications, informe la Municipalité d'une aide financière de 18 200 \$ pour couvrir une partie des frais liés à la réalisation de notre projet intitulé « *Partageons le goût de la lecture* ».
- 6.- Madame Christine Dufour, directrice générale, MRC du Fjord-du-Saguenay, transmet une copie certifiée conforme des résolutions C-21-247, C-21-248 et C-21-249 relativement aux règlements 2021-01, 2021-02 et 2021-04 de notre municipalité.
- 7.- Madame Laurie Villeneuve, parent et citoyenne de Saint-Fulgence, transmet des idées pour des projets à implanter dans notre beau village, tels qu'un terrain de basketball, des jeux d'eau au parc de la rue de l'Anse-aux-Foins et même une piscine municipale. Également, elle souligne qu'il serait bon de faire des rénovations à la Maison des jeunes pour que cet endroit soit plus propre et accueillant.
- 8.- Madame Cathy Duchesne, par courrier électronique, fait la remarque qu'à l'entrée de la piste cyclable aux abords de la route 172, que le foin et les belles fleurs sauvages qui longent le sentier ont été fauchés. Elle mentionne que la largeur du sentier est parfaite et demande pourquoi l'agrandir au dépend de la végétation. Elle demande une réponse.

4.- AIDE AUX ORGANISMES :-

- 1.- Mesdames Sandra Lévesque et Karine Brassard, respectivement directrice de Fondation Santé Jonquière et Fondation pour l'enfance et la jeunesse, sollicitent l'appui de la Municipalité pour soutenir l'activité de financement qui se veut un circuit gastronomique qui se tiendra le 18 septembre prochain.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal pour cette activité.

- 2.- La Société canadienne du cancer sollicite un don.

Il n'y a pas de somme disponible au budget municipal.

- 3.- Les Chevaliers de Colomb de Saint-Fulgence sollicitent une participation financière au montant de 2 000 \$ pour combler le manque à gagner suite à l'annulation des activités de financement en raison de la pandémie.

C-2021-156

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE VERSER une somme de **2 000 \$**, chèque fait à l'ordre des Chevaliers de Colomb, conseil 7893 de Saint-Fulgence.

5.- AFFAIRES DIVERSES :-

5.1 Programme de soutien à la mise à niveau et à l'aménagement des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PSSPA) Phase III, dépôt de projet et autorisation de signature

C-2021-157

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** autorise la présentation du projet de *Sentiers du Cap des Roches et des battures de Saint-Fulgence, Phase III*, au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de la **Municipalité de Saint-Fulgence** à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

ET QUE la **Municipalité de Saint-Fulgence** désigne monsieur Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

5.2 Brigadière, augmentation salariale

C-2021-158

CONSIDÉRANT une demande d'augmentation salariale de madame Denise Simard, brigadière;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont satisfaits de ses services;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCORDER une augmentation salariale de 2.5 %.

5.3 Projet-Pilote « Service de garde en milieu de vie », appui

C-2021-159

CONSIDÉRANT QUE le CPE.BC des lutins a élaboré le Projet-Pilote « *Service de garde en milieu de vie* », en faveur de la rétention et du recrutement des responsables d'un service de garde en milieu familial au Saguenay Lac-Saint-Jean dont le projet vise à répondre aux besoins des familles et au Réseau Services de Garde (RSG) en diversifiant et en augmentant l'offre de service de garde sur le territoire de la municipalité de Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE le CPE.BC des lutins souhaite obtenir un appui pour le projet « *Service de garde en milieu de vie* » permettant ainsi une solution rapide au manque de place en service de garde éducatif à l'enfance et au manque de responsables d'un service de garde en milieu familial;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'APPUYER le projet-pilote « *Service de garde en milieu de vie* » du CPE.BC des lutins.

5.4 Projet « *Vivre en ville, Assurer une gestion optimale de l'urbanisation* », offre d'accompagnement

C-2021-160

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'approbation de la candidature de Saint-Fulgence pour un accompagnement sur la gestion optimale de l'urbanisation par le comité consultatif de l'organisme « *Vivre en Ville* »;

CONSIDÉRANT QUE, par ses actions, *Vivre en Ville* stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe polyvalente, rigoureuse et engagée de *Vivre en Ville*, déploie un éventail de compétences en urbanisme, mobilité, verdissement, design urbain, politiques publiques, efficacité énergétique, et autres;

CONSIDÉRANT QUE cette expertise diversifiée fait de l'organisation un acteur reconnu, tant pour ses activités de recherche, de formation et de sensibilisation que pour son implication dans le débat public et pour ses services de conseil et d'accompagnement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Fulgence souhaite planifier la consolidation du village pour y accueillir davantage de logements abordables et diversifier les typologies résidentielles afin de mieux répondre aux besoins de la population actuelle;

CONSIDÉRANT QUE, pour y arriver, l'optimisation de l'espace disponible dans le périmètre d'urbanisation devra se faire en tenant compte de la topographie particulièrement accidentée du village, notamment des zones à risque de mouvement de sol;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

D'ACCEPTER l'offre d'accompagnement présentée le 31 juillet dernier par Catherine P. Perras, conseillère en aménagement et urbanisme pour un projet intitulé « *Élaboration d'un projet urbanistique destiné à assurer la gestion optimale de l'urbanisation* » qui pourra guider les actions en matière de gestion de l'urbanisation;

ET DE privilégier l'offre de 200 heures.

5.5 Nom de chemin, attribution

C-2021-161

CONSIDÉRANT QU' un chemin mène à des propriétés, à partir de la route de Tadoussac hauteur du lot 6 089 032, mais n'a pas été nommé;

CONSIDÉRANT QU' il y a quatre propriétés occupées de façon saisonnière;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Yan Corneau désire établir une résidence permanente autour du lac sur la propriété de Jean-Marc Corneau;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la famille Corneau se sont concertés pour nommer le chemin du prénom de leur père Maurice Corneau;

CONSIDÉRANT QU' il est d'intérêt de procéder à la nomination des chemins, rues, routes, rang dans le cadre, entre autres, de l'émission de numéros civiques;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le chemin conduisant aux propriétés riveraines sur le lot 6 089 032, à partir de la route de Tadoussac, propriété de Jean-Marc Corneau soit nommé le **chemin Maurice**.

5.6 Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des routes locales, dossier n° : 2021-94235-02-0585

C-2021-162

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 112 837 \$ pour l'entretien des routes locales pour l'année civile 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les compensations supplémentaires versées en 2020-2021 par rapport à celles de 2019-2020 doivent entièrement affectées à des dépenses d'entretien autres que d'hiver ou à des dépenses d'investissements admissibles;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

6.- URBANISME :

6.1 Dérogations mineures :-

6.1.1 Monsieur André Tremblay : Lot 5 936 647, 128 chemin du lac Xavier, (DM-21-105)

C-2021-163

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Tremblay (DM-21-105) a demandé une dérogation mineure au règlement de numéro 2015-03 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay (DM-21-105) possède une propriété de 8574.8m² de part et d'autre du chemin du lac Xavier;

CONSIDÉRANT QU' il désire retrancher 1833.4m² de la superficie totale, soit la partie au sud du chemin ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay est locataire d'un terrain contigu à cette partie de 2 700m;

CONSIDÉRANT QUE la somme des deux emplacements représente une superficie de 4 533.4m²;

CONSIDÉRANT QUE les deux emplacements ne peuvent pas être inclus sous un même matricule;

CONSIDÉRANT QU' actuellement la marge arrière ne peut être respectée mais qu'au moment où les deux emplacements seront regroupés sous un seul matricule, les marges seront conformes au règlement de zonage actuel;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 19 août 2021, conformément à la loi qui régit la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur André Tremblay, une dérogation mineure (DM-21-105) visant à permettre la construction d'un bâtiment principal sur un emplacement de 1833.4m² plutôt que de 4000m² d'une profondeur de 37.13 mètres plutôt que d'une profondeur moyenne de 75 mètres, tel que stipulé à l'article 5.3.4 du règlement de lotissement numéro 2015-05, sur le terrain portant le numéro de lot 5 936 647 sur le chemin du lac Xavier;

QU' en second lieu, dans le cas où le conseil opine à cette dérogation, la marge arrière du bâtiment à construire serait réduite à zéro au lieu des 10 mètres exigés au cahier de spécification du règlement de zonage 2015-03.

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

**6.1.2 Monsieur Richard Lapointe: Partie du lot 6 088 764 (domaine Merlac),
127 chemin de Pointe-aux-Pins (DM-21-106)**

C-2021-164

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande de dérogation mineure.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Richard Lapointe (DM-21-106) a demandé une dérogation mineure au règlement numéro 2015-05 régissant le lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie de la zone agro-forestière AF72;

CONSIDÉRANT QUE la superficie des emplacements est conforme au règlement de lotissement 4629m² et 6465m² ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement se situe en bordure d'un chemin privé, donnant accès à un développement autour du lac des Racines;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les dispositions du règlement sur les dérogations mineures numéro 2015-07;

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1), le 18 août 2021, conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal de Saint-Fulgence **accordent** à monsieur Richard Lapointe, une dérogation mineure visant à créer deux propriétés dérogeant à la règle du 50 mètres de largeur pour les emplacements résidentiels riverains non desservis (règlement de lotissement 2015-05 à l'article 5.3.3.); la première de 4629m², ayant 43.13 mètres de large et la seconde de 6465m² ayant 33.66 mètres de large, le tout sur une partie du lot 6 088 764 (domaine Merlac);

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la loi.

6.2 Demande d'usage conditionnel

6.2.1 Madame Stéphanie Tremblay : Lot 6 088 779, 91 rang Morissette, demande d'usage conditionnel résidence de tourisme

C-2021-165

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande d'usage conditionnel.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de madame Stéphanie Tremblay consiste à l'opération d'une résidence de tourisme à même la résidence localisée au 91 rang Morissette;

CONSIDÉRANT QUE l'hébergement touristique de type résidence de tourisme est soumis au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la résidence fait partie de la zone AF72 au plan de zonage de la municipalité où l'usage conditionnel de résidence de tourisme est autorisé;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande a pour but d'augmenter la capacité d'hébergement à l'intérieur des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'usage demandé respecte les conditions et objectifs prévus au règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la résidence devra respecter les dispositions relatives à la sécurité, telles qu'établies à l'article 4.2.3 du règlement 2015-10 (usages conditionnels);

CONSIDÉRANT QUE la demande précitée a été étudiée par le comité consultatif d'urbanisme qui a donné un avis favorable à sa réunion du 25 août 2021;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier a publié l'avis prévu à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.Q. ch. A-19.1) le 19 août 2021, conformément à la loi qui régit la municipalité;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les membres du conseil municipal **acceptent** la demande d'usage conditionnel de madame Stéphanie Tremblay en l'opération d'une résidence de tourisme au 91 rang Morissette, selon les conditions du règlement 2015-10 qui traite des usages conditionnels concernant l'hébergement de courte durée;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise au requérant conformément à la Loi.

6.3 Demande CPTAQ

6.3.1 Monsieur Serge Desgagné (Desgagné & Fils Inc.): Lot 5 936 781, 166 route de Tadoussac, demande à la CPTAQ

C-2021-166

Monsieur Nicolas Riverin Turcotte, conseiller municipal et membre du Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU), explique sommairement l'effet de cette demande à la CPTAQ.

Personne ne requiert de l'information.

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Desgagné a fait le dépôt d'une demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) dans le but de remplacer l'usage résidentiel par une nouvelle construction afin d'y établir les bureaux de son entreprise et offrir des espaces bureaux en location;

CONSIDÉRANT la désuétude du bâtiment résidentiel présent sur l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande n'est pas utilisé à des fins d'agriculture, est situé en bordure de la route de Tadoussac et est desservi par le réseau d'aqueduc municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement se situe en bordure de la route de Tadoussac (route 172) où sont déjà implantés plusieurs commerces

CONSIDÉRANT QUE plusieurs autorisations ont déjà été accordées selon la décision 109633 l'emplacement a été du côté sur de la route 172;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation de cette demande n'affecterait pas davantage l'homogénéité du milieu;

CONSIDÉRANT QU' aucune offre de ce genre est disponible à l'intérieur d'une municipalité;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a que peu de possibilité que ce genre d'offre puisse s'implanter à l'intérieur du périmètre urbain par manque d'achalandage et d'espace de remisage pour l'entreprise de construction du demandeur;

CONSIDÉRANT QU' un bâtiment complémentaire de 316.10m² occupe déjà l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement fait partie d'un ilot déstructuré;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Martin Morissette

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'autorisation pour l'utilisation autre qu'agricole de la propriété sise sur le lot 5 936 781;

ET QUE la résolution ainsi que la demande soient transmises à la CPTAQ.

7.- APPROBATION DES COMPTES :-

C-2021-167

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Henri-Paul Côté

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les comptes suivants soient approuvés et que le paiement en soit autorisé :

Gagnon Sylvain,	165.53 \$
Savard Laurier,	548.98 \$
9078-0107 Québec Inc., (Tr. Jasmin Caron),	2 933.47 \$
Achille Tremblay & Fils Ltée,	3 963.22 \$
Addénergie,	862.31 \$
Association des propriétaires du lac Laurent,	4 898.76 \$
Ass. des chalets du lac Léon 2003,	827.82 \$
Association du Grand lac Saint-Germain,	2 069.55 \$
Autolook Inc.,	529.75 \$
Beaulieu Totale Sécurité,	258.31 \$
Blackburn & Blackburn Inc.,	91.02 \$
Caron Dany,	139.63 \$
Chiasson, Thomas arpenteurs-géomètres,	2 438.47 \$
Communications Télésignal Inc.,	507.04 \$
Comp-X Inc.,	9 856.81 \$
Coop. de Solidarité Cap Jaseux,	1 609.65 \$
Dévicom,	1 433.60 \$
Les Entreprises Danis Maltais,	9 473.66 \$
Entreprise Cyrille Tremblay,	1 983.27 \$
Les Entreprises Villeneuve,	3 230.82 \$
Eurofins Environnex,	956.01 \$
Ferme de l'Anse-aux-Foins Enr.,	5 570.54 \$
Financière Sun Life,	40.24 \$
Fonds de l'Information foncière sur le territoire,	30.00 \$
Garage Bergeron & Tremblay Inc.,	762.81 \$
Gaudreault, Saucier, Simard avocats,	321.93 \$
Go-Élan Inc.,	50 636.67 \$
Hôtel le Montagnais,	4 594.59 \$

Info Page,	255.82 \$
Javel Bois-Francis Inc.,	267.50 \$
LCR Vêtements et chaussures Inc.,	2 540.95 \$
Les Services D. B.,	572.34 \$
Mauvalin Inc.,	1 989.50 \$
Métal Art Soudure Inc.,	8 905.10 \$
Ministre des Finances,	81 295.00 \$
MRC du Fjord-du-Saguenay,	45 545.19 \$
Nutrinor – Quincaillerie,	160.59 \$
Produits B.C.M. Ltée,	1 282.66 \$
Super Sagamie Plus,	1 471.68 \$
Signis Inc,	310.43 \$
Société de Transport du Saguenay,	2 333.11 \$
Télénet Informatique Inc.,	51.74 \$
Thibault & Associés,	48.29 \$
Transporteurs en vrac de Dubuc-Nord,	502.50 \$
Unigec Inc.,	2 502.14 \$
Ventil-Air,	318.39 \$
Ville d'Alma,	1 076.36 \$
Zone Kubota,	455.07 \$

FACTURES DÉJÀ PAYÉES

Hydro-Québec (02-08-2021),	2 427.16 \$
Fondaction (03-08-2021),	1 923.00 \$
Société canadienne des postes (03-08-2021),	458.64 \$
Syndicat des employés municipaux (03-08-2021),	366.15 \$
Financière Sun Life (04-08-2021),	4 767.89 \$
Desjardins Sécurité Financière (04-08-2021),	3 901.22 \$
Ministre du revenu (05-08-2021),	12 607.66 \$
Receveur général du Canada (05-08-2021),	1 171.48 \$
Receveur général du Canada (05-08-2021),	3 214.35 \$
Club Piscine Saguenay (12-08-2021),	8 047.09 \$
Les équipements Atlasbarz (12-08-2021),	3 778.08 \$
Hydro-Québec (16-08-2021),	1 259.07 \$
Visa Desjardins (16-08-2021),	206.00 \$
Bell Mobilité (16-08-2021),	557.36 \$
Bell Canada (16-08-2021),	293.39 \$
Vidéotron Ltée (23-08-2021),	229.02 \$
Location Battlefield QM (23-08-2021),	206.96 \$
Hydro-Québec (30-08-2021),	1 076.28 \$
Société canadienne des postes (31-08-2021),	408.82 \$

8.- COMPTE-RENDU DES COMITÉS :-

Les membres du conseil municipal présents font un compte rendu via leur implication respective dans divers comités et organismes.

9.- VARIA :-

9.1 Appui au centre de la petite enfance – Les Petits Cailloux – augmentation de places en service de garde

C-2021-168

CONSIDÉRANT le manque de place en service et les listes d'attente qui ne cessent d'augmenter;

CONSIDÉRANT la fermeture de nombreuses garderies en milieu familial et la très grande difficulté des bureaux coordonnateurs à recruter des responsables de services de garde pour combler ces fermetures;

CONSIDÉRANT QU' un des objectifs de la politique familiale de la municipalité est d'assurer un milieu favorable au développement de la famille et de contribuer à l'amélioration des services en faveur des familles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs parents sont confinés à la maison, faute de place en service de garde et que ces parents sont des ressources pour le maintien et la relance de l'économie québécoise et, parfois même des travailleurs ou des travailleuses de services essentiels, dont la société n'a pas les moyens de se priver;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement de l'Anse-aux-Foins est le propriétaire du bâtiment du centre de la petite enfance à Saint-Fulgence;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement a la volonté de réaliser un troisième agrandissement de ses installations, permettant au CPE Les Petits Cailloux d'accueillir 13 enfants supplémentaires;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Municipalité de Saint-Fulgence donne son appui au CPE Les Petits Cailloux et à son directeur général, monsieur Stéphane Claveau, dans sa démarche auprès du ministère de la Famille, afin d'augmenter la capacité d'accueil d'enfants dans le centre de petite enfance – Les Petits Cailloux.

10.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC :

Monsieur Jean-Marc Page, 183 route de Tadoussac :

- Mentionne que dans le procès-verbal de juillet, une subvention de 200 000 \$ est indiqué pour la création d'un parc ornithologique, demande s'il y aura des oiseaux?

Monsieur Jimmy Houde répond que non, il n'y aura pas d'oiseaux.

- Demande quels sont les membres du conseil municipal qui ont visité les sentiers du CIBRO.

Monsieur Robert Blackburn et madame Dominique Baillargeon informent qu'ils ont visité les sentiers.

- Demande si les bornes de recharge pour les vélos seront installées au village.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui et elles seront installées face au Centre multifonctionnel.

Monsieur Serge Lemyre, 244 C rue Saguenay :

- Demande qu'est-ce que le projet « Vivre en ville ».

Monsieur Jimmy Houde répond que c'est un projet d'accompagnement pour développer un secteur dans la municipalité.

- Le nom de chemin Maurice, demande dans quel secteur.

Monsieur Jimmy Houde répond que c'est sur la route de Tadoussac, près du terrain de la scierie.

- Demande si les heures de vote pour les élections municipales peuvent être modifiées.

Monsieur Jimmy Houde répond que non, c'est une loi provinciale.

- Demande quels règlements d'emprunt la Municipalité a fait depuis 2017.

Monsieur Jimmy Houde répond les travaux du chemin de la Pointe-aux-Pins ainsi que les travaux des sentiers et trottoirs des battures.

Monsieur Marc Fortin, 269 route de Tadoussac :

- Demande pendant quelle période l'école sera-t-elle fermée.

Monsieur Jimmy Houde répond de janvier à décembre 2022.

- Demande si le CLSC réouvrira bientôt.

Monsieur Jimmy Houde répond que nous devons valider avec eux.

- Demande si les trottoirs de bois seront finalisés prochainement.

Monsieur Jimmy Houde répond que oui.

Monsieur Jean-Marc Pagé, 183 route de Tadoussac :

- Demande combien coûtera le déneigement supplémentaire pour le chemin de la Pointe-aux-Pins.

Monsieur Jimmy Houde répond ± 15 000 \$.

Monsieur Serge Lemyre, 244C rue Saguenay :

- Demande qui, parmi les membres du conseil, à l'intention de se représenter aux prochaines élections.

Tous les membres du conseil présents ont répondu à la question.

11.- PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL, LUNDI 4 OCTOBRE 2021 :-

Monsieur le maire suppléant informe que la prochaine **séance ordinaire** du conseil se tiendra le **lundi 4 octobre 2021** à 19 heures 30.

12.- LEVÉE DE LA SÉANCE :-

C-2021-169

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Robert Blackburn

APPUYÉ PAR madame la conseillère Dominique Baillargeon

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

DE PROCÉDER à la levée de la séance à 20 h 03.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ :-

Je soussigné, Jimmy Houde, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie que des crédits sont disponibles pour les dépenses ci-haut décrites par le conseil de la Municipalité de Saint-Fulgence.

Maire suppléant

Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Gilbert Simard, maire, approuve toutes les résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142(2) C.M.

JH/jl